



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Lycée des Métiers - Contrat de progrès 2016

En raison des résultats obtenus dans le cadre de la démarche de labellisation (auto-diagnostic, évaluation des inspecteurs et proposition du groupe académique), le lycée Antonin Carême à SAVIGNY-LE-TEMPLE (Seine-et-Marne) est dénommé :

Lycée des métiers de la vente et du commerce

Il s'engage à inclure les objectifs du lycée des métiers dans son projet d'établissement et à s'inscrire dans une démarche qualité et d'auto-évaluation au cours de laquelle un accompagnement lui sera proposé. Au terme de la durée du contrat de progrès, une évaluation des objectifs définis dans ce contrat sera réalisée.

D'ores et déjà, le lycée s'engage à définir et mettre en place un plan d'action visant à atteindre les objectifs suivants :

- renforcer l'accompagnement des élèves vers la poursuite d'études dans le cadre des cordées baccalauréat professionnel - brevet technicien supérieur ;
- renforcer le développement de l'offre de formation initiale par voie d'apprentissage ;
- formaliser les partenariats avec les entreprises de la filière «commerce et vente» ;
- valoriser les parcours de réussite des élèves afin d'améliorer l'image et l'attractivité de l'établissement ;
- favoriser l'ouverture internationale et développer les échanges avec les pays européens.



Fait à Créteil, le 12 octobre 2017

La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des Universités

Béatrice GILLE